

# PROCURATION

Remplir le formulaire au complet et correctement en lettres moulées.

Je, soussigné(e), _____ Nom et prénom du demandeur (la personne qui se fait représenter)	
demeurant actuellement au _____ Adresse complète	
autorise _____ Nom et prénom du représentant	
demeurant actuellement au _____ Adresse complète	
à me représenter pour la transaction suivante : _____ _____	
Mon numéro de permis est : _____	(Peut être inscrit sous «numéro de dossier» sur certains permis)
Le numéro de référence inscrit sur mon permis est : _____	<b>Cette procuration n'est plus valide après le</b> ▼ _____ Date (A-M-J)
Si vous n'êtes pas titulaire d'un permis du Québec, veuillez inscrire ici votre date de naissance et joindre une des pièces d'identité indiquées ci-bas.	
Le numéro de permis de mon représentant est : _____	

<b>POUR UNE TRANSACTION RELATIVE À UN VÉHICULE, DÉCRIVEZ LE VÉHICULE :</b>			
Marque	Modèle	Année	N° de plaque
Numéro d'identification du véhicule (NIV) (Autrefois appelé «numéro de série») _____			
<b>S'il y a cession du véhicule :</b>			
Je déclare que l'odomètre indique _____		<input type="checkbox"/> Kilomètres	<input type="checkbox"/> Milles
Je déclare que j'ai vendu mon véhicule pour la somme de : _____ \$		<b>ATTENTION: Si vous avez vendu votre véhicule, vous en restez responsable aussi longtemps qu'il n'est pas immatriculé au nom de l'acheteur.</b>	

_____ Signature du demandeur	( ) N° de téléphone	_____ Date (A-M-J)
_____ Signature du représentant	( ) N° de téléphone	_____ Date (A-M-J)

<b>Informations sur l'utilisation de la procuration</b>		
— Les procurations sur lesquelles des inscriptions sont effacées, raturées ou modifiées seront refusées.	— Vous devez inscrire le numéro de référence de votre permis du Québec ou fournir l' <b>original</b> d'un document qui vous identifie; les pièces d'identité acceptées par la Société sont énumérées plus bas.	
— Le représentant doit être majeur.		
— Un mineur peut faire une procuration pour une transaction d'immatriculation relative à son véhicule.	— La personne qui vous représente devra elle aussi présenter une pièce d'identité.	
<b>Pièces d'identité acceptées par la Société de l'assurance automobile du Québec</b>		
— Permis autorisant la conduite d'un véhicule	— Passeport	— Permis de chauffeur de taxi
— Certificat de citoyenneté canadienne avec photo	— Certificat de statut d'indien	— Carte d'identité d'un agent de la paix
— Carte de résident permanent	— Carte d'assurance maladie	— Carte d'identité d'un membre des forces armées

<b>Protection des renseignements personnels</b>	
Le personnel autorisé de la Société traite confidentiellement les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la <i>Loi sur l'assurance automobile</i> et le <i>Code de la sécurité routière</i> . La Société les communique à ses mandataires, de même qu'à certains ministères et organismes, conformément à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> . Ils peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'études, de sondages, d'enquêtes ou de vérifications. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez les consulter ou les rectifier. Pour plus d'information, adressez-vous aux services à la clientèle ou consultez la Politique de confidentialité de la Société au <a href="http://www.saaq.gouv.qc.ca">www.saaq.gouv.qc.ca</a> .	